Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Aide aux temps libres en centre aéré communal

Par Roxyemi

Bonjour,
Mes enfants vont au centre aéré de la commune de Malijai (04350).
J'ai pris 5 matinées pendant le temps du confinement de mois de mars mais le centre aéré a fermé. La directrice ne m'a pas remboursé mes 5 matinées mais me demande un supplément avant la fin de l'année qui correspond au versement de la CAF, (je bénéficie de l'aide aux temps libres à taux plein), étant donné l'absence de mon enfant pour cette période, la CAF ne versera pas l'aide, il serait donc à moi de m'en acquitté en cas d'absence.
Mon première question est;est-ce que je dois payer ce supplément lors de l'absence de mes enfants?
Ma deuxième est; les paiements doivent-ils être mensualisés si je le demande? Car la directrice me demande régulièrement de payer 3 mois d'avance pour avoir une place mais c'est compliqué pour mon foyer de payer plusieurs mois en 1 fois. Mais la directrice me dit ne pas être tenus de m'écholonner les paiements. Merci par avance